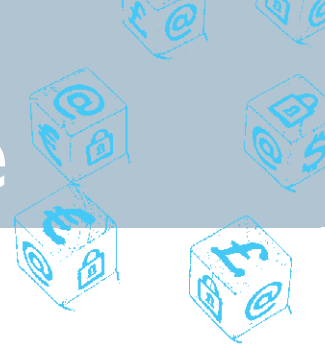
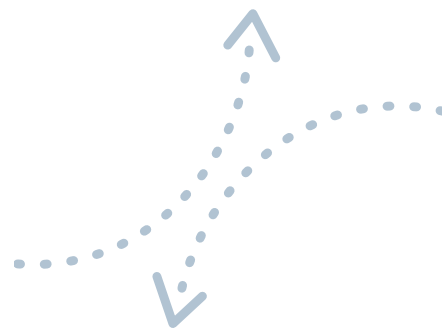


# La remise documentaire



## Qu'est-ce que c'est ?

Cette opération consiste pour l'exportateur à remettre à sa banque (banque remettante) les documents prouvant l'expédition d'une marchandise. La banque remettante les adresse alors à la banque de l'importateur (banque présentatrice) qui les délivre à son client contre le règlement des marchandises ou l'acceptation d'un effet.



La remise documentaire ne constitue pas une garantie de paiement de la part des banques, contrairement au crédit documentaire. Mais elle est plus facile à mettre en œuvre, moins onéreuse, et mieux adaptée à des transactions entre partenaires commerciaux qui se connaissent.

Cette opération obéit aux Règles Uniformes relatives aux Encaissements (RUE), publiées par la Chambre de Commerce Internationale et reconnues partout dans le monde. La version en vigueur est la publication n° 522.





## Les avantages de la remise documentaire

### Vous êtes importateur

- **Simplicité** : vous n'avez pas de ligne de crédit à demander à votre banque.
- **Sécurité** : vous vous assurez que votre fournisseur a bien expédié la marchandise.
- **Economie** : c'est un mode de paiement souple et moins onéreux qu'un crédit documentaire.

### Vous êtes exportateur

- **Sécurité** : vous vous assurez que votre marchandise ne sera délivrée à son acquéreur que contre paiement ou acceptation d'une traite.
- **Garantie** : en cas de remise contre acceptation, si la banque de l'importateur avalise les effets, vous êtes protégé contre le risque de défaillance commerciale de votre client.

## Les étapes d'une remise documentaire

